

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 26 février 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCASSE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

N°2026/N°023

OBJET : OFFICE DE TOURISME – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Monsieur Bruno BERTHELIER, Vice-président en charge de culture et du tourisme, rappelle que selon la convention signée le 27 novembre 2014, Charlieu-Belmont Communauté a confié les missions de service public d'accueil et d'informations des touristes, de promotion touristique et de coordination des partenaires touristiques de son territoire à l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont administré en EPIC depuis le 1er janvier 2014. Depuis plus de 10 ans, cette convention a été modifiée par de nombreux avenants puisque divers changements sont intervenus au sein de l'office de tourisme. Pour plus de clarté, et pour rappeler les missions qui sont confiées à l'office de tourisme, il est proposé de revoir aujourd'hui la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'office de tourisme et de fixer la participation de la collectivité pour l'année 2026 à 243 500€. Le projet de convention est présenté aux conseillers communautaires en détaillant les missions confiées à l'Office de tourisme.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise M. le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'office de tourisme telle que présentée en annexe, qui annule et remplace celle signée en 2014 ainsi que ses 13 avenants,
- fixe la participation 2026 à 243 500 €,
- dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne
Mme Mercédès CARRENO

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIB2026-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026

